AUDIT
CONSEIL
EXPERTISE

ROUXEL TANGUY ET ASSOCIES
ACTHEOS

EXPERTS COMPTABLES
COMMISSAIRES AUX COMPTES

Rue de la Prunelle
ZA des Longs Réages
22190 PLÉRIN
+33 (0)2 96 33 42 57

2 C allée Jacques Frimot
ZAC Atalante Champeaux
35000 RENNES
+33 (0)2 23 46 33 90

46 boulevard Emile AUGIER
75116 PARIS
+33 (0)9 75 48 13 97

rouxeltanguy@actheos.com
www.actheos.com

ASSOCIATION SAUVEGARDE DE L'ENFANT A L'ADULTE EN ILLE-ET-VILAINE

Siège social : Parc d'affaires La Bretèche – Bâtiment A3 – 35760 SAINT-GREGOIRE

-=-=-=-=-=-=-=-=-

RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021

Le présent rapport comprend 20 pages

Paris
Rouen
Rennes
Le Havre
Bordeaux
Saint-Brieuc

ASSOCIATION SAUVEGARDE DE L'ENFANT A L'ADULTE EN ILLE-ET-VILAINE

Siège social : Parc d'affaires La Bretèche – Bâtiment A3 – 35760 SAINT-GREGOIRE

-=-=-=-=-=-=-=-

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021

-=-=-=-=-=-=-=-

Aux membres de l'Association,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association « SAUVEGARDE DE L'ENFANT A L'ADULTE » relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe & évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

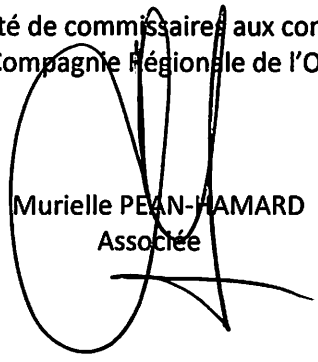
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rennes, le 6 juin 2022

ROUXEL-TANGUY & ASSOCIES
Société de commissaires aux comptes
Membre de la Compagnie Régionale de l'Ouest Atlantique



Murielle PEAN-HAMARD
Associée

BILAN ACTIF au 31 Décembre 2021

ACTIF	Exercice Clos le 31 Décembre 2021 (selon ANC 2018-06)			Exercice Clos le 31 Décembre 2020 (selon ANC 2018-06)
	Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement	65 597	65 597	0	0
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	41 992	41 992	0	0
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains	122 263		122 263	122 263
Constructions	2 229 975	1 561 068	668 908	786 331
Installations techniques, matériel et outillage industriels	153 347	137 816	15 531	3 671
autres immobilisations corporelles	1 856 865	1 442 076	414 789	498 661
Immobilisations corporelles en cours	6 858		6 858	
Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Immobilisations financières				
Participations et Créances rattachées	500		500	500
Autres titres immobilisés	209 000		209 000	209 000
Prêts	509 441		509 441	475 822
Autres	21 153		21 153	23 574
Total I	5 216 992	3 248 550	1 968 442	2 119 823
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Créances				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	126		126	513 794
Créances reçues par legs ou donations			0	0
Autres	295 226		295 226	292 040
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	3 748 177		3 748 177	2 897 873
Charges constatées d'avance	30 681		30 681	30 488
Total II	4 074 211	0	4 074 211	3 734 194
Frais d'émission des emprunts (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Ecarts de conversion Actif (V)				
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	9 291 203	3 248 550	6 042 653	5 854 017

Le commissaire aux comptes
ACTHEOS ROUXEL TANGUY & ASS

BILAN PASSIF au 31 Décembre 2021

PASSIF	Exercice Clos le 31 Décembre 2021 (selon ANC 2018-06)	Exercice Clos le 31 Décembre 2020 (selon ANC 2018-06)
FONDS PROPRES / FONDS ASSOCIATIFS		
Fonds propres / fonds associatifs sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires	817 133	783 515
Fonds propres complémentaires		
Ecarts de réévaluation (sur biens sans droit de reprise)		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Autres fonds associatifs (partie 1/2)		
Fonds associatifs avec droit de reprise		
Apports		
Legs et donations		
Résultats sous contrôle de tiers financeurs		
Ecarts de réévaluation (sur biens avec droit de reprise)		
Ecarts de réévaluation		
Réserves	976 894	789 380
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité	976 894	789 380
Autres		
Report à nouveau	-125 819	-872 669
dont report à nouveau des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée	-759 218	-1 454 828
Excédent ou déficit de l'exercice	-22 010	907 796
Situation nette (sous total)	**1 646 199**	**1 608 022**
Fonds propres consomptibles		
Subventions d'investissement	169 262	210 020
Provisions réglementées	1 027 553	1 017 543
Autres fonds associatifs (partie 2/2)		
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables		
Provisions réglementées		
Droits des propriétaires - (Commodat)		
Total I	**2 843 014**	**2 835 585**
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés	451 866	291 390
Total II	**451 866**	**291 390**
PROVISIONS		
Provisions pour risques	234 740	150 493
Provisions pour charges	376	376
Total III	**235 116**	**150 870**
Fonds dédiés		
- sur subventions de fonctionnement		
- sur autres ressources		
Total III bis	**0**	**0**
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses	165 482	213 365
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	382 549	294 955
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	1 741 351	1 823 391
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	177 769	120 760
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	45 506	123 702
Total IV	**2 512 657**	**2 576 173**
Ecarts de conversion Passif (V)		
TOTAL GENERAL (I + II + III + III bis + IV + V)	**6 042 653**	**5 854 017**

Le commissaire aux comptes
ACTHEOS ROUXEL TANGUY & ASS

COMPTE DE RESULTAT exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

COMPTE DE RESULTAT	Exercice 31 Décembre 2021 (selon ANC 2018-06)	Exercice 31 Décembre 2020 (selon ANC 2018-06)
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations		
Ventes de biens et services		
Ventes de biens		
dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de service	11 887	12 095
dont parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	10 730 335	11 342 428
Subventions	4 774 728	4 571 444
Produits liés à des financements réglementaires		
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consomptible		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels		
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	54 186	109 017
Utilisations des fonds dédiés	145 952	42 983
Autres produits	152 517	137 599
Cotisations		
Dons manuels		
Mécénats		
Legs et donations		
Contributions financières reçues		
Versement des fondateurs		
Quote-part de dotations consomptibles virées au compte de résultat		
Autres produits	152 517	137 599
Total I	**15 869 605**	**16 215 566**
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	3 868 342	2 688 905
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	939 735	937 914
Salaires et traitements	7 757 596	8 189 610
Charges sociales	2 559 053	2 724 865
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	274 604	254 796
Dotations aux provisions	109 060	113 685
Reports en fonds dédiés	296 407	281 216
Autres charges	173 186	133 403
Aides financières		
Autres charges	173 186	133 403
Total II	**15 977 983**	**15 324 394**
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I -II)	**-108 378**	**891 173**
PRODUITS FINANCIERS		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	8	37
Autres intérêts et produits assimilés	6 731	5 547
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total III	**6 740**	**5 584**

Le commissaire aux comptes
ACTHEOS ROUXEL TANGUY & ASS

COMPTE DE RESULTAT	Exercice 31 Décembre 2021 (selon ANC 2018-06)	Exercice 31 Décembre 2020 (selon ANC 2018-06)
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées	4 534	5 751
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total IV	**4 534**	**5 751**
2. RESULTAT FINANCIER (III - IV)	**2 206**	**-168**
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	**-106 173**	**891 005**
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	72 433	9 778
Sur opérations en capital	51 918	47 013
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
Total V	**124 350**	**56 791**
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	28 563	22 644
Sur opérations en capital		682
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	10 010	16 674
Total VI	**38 573**	**40 000**
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	**85 778**	**16 791**
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)	1 615	
Total des produits (I + III + V)	**16 000 695**	**16 277 941**
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	**16 022 705**	**15 370 145**
SOLDE INTERMEDIAIRE		
+ Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs		
- Engagements à réaliser sur ressources affectées		
EXCEDENT OU DEFICIT	**-22 010**	**907 796**
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature	100 593	
Prestations en nature	78 631	69 901
Bénévolat		
TOTAL	**78 631**	**69 901**
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens	100 593	
Prestations en nature	78 631	69 901
Mise à disposition gratuite de biens et services		
Personnel bénévole		
TOTAL	**179 224**	**69 901**

Le commissaire aux comptes
ACTHEOS ROUXEL TANGUY & ASS

ANNEXES

Aux comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021, caractérisés par les données suivantes :

Total du Bilan :	6 042 653 €
Total du Compte de Résultat (charges) :	16 022 705 €
Total du Compte de Résultat (produits) :	16 000 695€
Résultat Exercice (déficit (-) / excédent (+)) :	- 22 010 €

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021.
Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels arrêté par le Conseil d'Administration de l'Association en date du 25 Avril 2022.
Les informations présentées sont celles ayant une importance significative et qui sont nécessaires à l'obtention de l'image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de l'association.

1. BILAN DE L'ASSOCIATION AU 31 DÉCEMBRE 2021

Les comptes de l'association regroupent les établissements et services suivants :

SIEGE	Parc d'affaires la Bretèche, Bâtiment A3, 1er étage 35760 SAINT GRÉGOIRE

Direction générale	Parc d'affaires la Bretèche, Bâtiment A3, 1er étage 35760 SAINT GRÉGOIRE
Pour le Pôle Accueil Familial	
CPFS	Parc d'affaires la Bretèche, Bâtiment A2 35760 SAINT GRÉGOIRE
SAFT	
Pour le Pôle Milieu Ouvert	
Prévention spécialisée	8 allée du Blosne, ZA de la Hallerais 35770 VERN SUR SEICHE
EEC	Parc d'affaires la Bretèche, Bâtiment A3, RDC 35760 SAINT GREGOIRE
MJIE	
Pour le Pôle Précarité Insertion	
MAYA	3 Rue Monseigneur Mouezy 35000 RENNES
HEOL	
ABRI	61 rue Papu 35000 RENNES
CAO	Rue Barbotière 35000 RENNES
SKOAZELL	
APPARTÉ	
ADEL	
PUZZLE	
COORUS	
EDD	
LOJI	

Le commissaire aux comptes
ACTHEOS ROUXEL TANGUY & ASS

2. INFORMATIONS GENERALES ET FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE

L'Association Sauvegarde de l'enfance à l'Adulte en Ille vilaine, dénommée SEA 35 est une association loi 1901.

Ci-après l'objet social selon l'extrait des statuts modifiés le 17 Juin 2017 :

L'Association SEA 35 a pour objet :

- De favoriser la protection des enfants, des adolescents et des adultes en difficulté, en particulier ceux qui souffrent, dans leur milieu de vie, d'inadaptation, de handicap ou d'exclusion ;
  - o En facilitant la promotion des personnes qui lui sont confiées ou qui s'adressent à elle ; en assistant les enfants qui font l'objet de mauvais traitements, en les défendant devant les juridictions, notamment en se constituant partie civile contre les auteurs d'infractions ;
  - o En contribuant à l'accueil, l'orientation et la mise à l'abri des personnes les plus démunies ;
- De développer la coopération entre les acteurs pour :
  - o Exercer une fonction d'anticipation et de veille sur les évolutions des politiques sociales des besoins sociaux et des pratiques professionnelles dans ses établissements et services ;
  - o Etre force de propositions auprès des pouvoirs publics, des branches professionnelles et des organismes dans son champ d'intervention ;
  - o Contribuer sur le territoire à la construction d'une offre de formation innovante, cohérente et adaptée, en réponse aux besoins des parties prenantes de l'intervention sociale et plus précisément de la protection de l'enfance et de la jeunesse ;
  - o Promouvoir et organiser des missions d'étude, de recherche et d'expérimentation dans ces mêmes domaines ;
  - o Renforcer la dimension européenne et internationale sous toutes ses formes (mobilité, coopérations, programmes, ...) ;
  - o Assurer l'information du public sur ses activités afin de mieux susciter le plus grand intérêt possible et une sensibilisation active et citoyenne ;
  - o S'engager dans une démarche concertée d'amélioration de la qualité conformément à la charte qualité de SEA 35.

- **<u>Faits majeurs de l'exercice</u>**

La SEA 35 a été confrontée au double défi d'adapter avec agilité son organisation et sécuriser tant les publics que les professionnels. L'ensemble des collaboratrices et collaborateurs de la SEA 35 ont su adapter leurs fonctionnements, leurs pratiques et ce afin de poursuivre l'activité des services tout en respectant le confinement décrété par le gouvernement et les recommandations sanitaires.

Comme inscrit dans ses statuts, « *l'association a pour objet de favoriser la protection des enfants, des adolescents et des adultes en difficultés en particulier ceux qui souffrent, dans leur milieu de vie, d'inadaptation, de handicap ou d'exclusion (...)* ».

Cet objet s'est trouvé particulièrement renforcé et a pris tout son sens en cette période ou les plus vulnérables sont les plus exposés.

Le commissaire aux comptes
ACTHEOS ROUXEL TANGUY & ASS

Pôle Accueil Familial

- CPFS :

Réalisations :

- Evaluation externe et projet de service, Report de l'évaluation externe, Poursuite et déploiement du plan d'amélioration continue de la qualité, Projet de service : mobilisation de l'ensemble des professionnels,
- Le Pass'Majeur : procédure pour accompagner les sorties du dispositif et garantir la continuité du parcours des enfants confiés,
- Liens partenariaux sur les modalités d'accompagnement (médico-social et ASE répit/repli) : volonté de consolider des partenariats pour favoriser la réactivité des dispositifs de protection de l'enfance au service de la continuité des parcours,
- Les formations collectives : outil de soutien à la pratique professionnel.

Perspectives :

Le commissaire aux comptes
ACTHEOS ROUXEL TANGUY & ASS

- Dossier unique de l'usager
- Nouveau référentiel d'évaluation
- Communication internet
- Le SAFT en appui du CPFS: modéliser une logique d'accompagnement d'accueil familial singulier
- Majoration de l'équipe Ty Liamm
- Des dépenses exceptionnelles autorisées par le Conseil Départemental se sont élevées à un montant de 886 K€ (entraînant une hausse des « charges externes »)

- SAFT :

- Etablissement des procédures de fonctionnement au regard du nouveau projet = déroulement de la prise en charge (DICP ; PAP, renouvellement),
- Proposition à l'ARS des modalités nouvelles pour élargir la palette des réponses au besoin de la personne accueillie (accueil multi-modal),
- Evaluation des besoins de la personne accueillie et développement du partenariat et des propositions d'accompagnement (SAS, accueil de jour, prestations externalisées),
- Détermination des périmètres d'intervention du service auprès des partenaires.

Pôle Milieu Ouvert

- Le RELAIS :

- Le service a connu un turn-over inédit (à travers notamment un événement tragique mais aussi des départs pour des postes à responsabilité)
- Une activité extrêmement soutenue caractérisée par 27 séjours et 42 chantiers (inédit) dans un contexte sanitaire complexe, une vraie prouesse portée par une volonté sans faille de tous les professionnels
- L'élaboration puis la mise en œuvre du projet expérimental « Aller vers » sur 7 communes de la Métropole co-porté par un collectif de 3 associations. Les premiers retours sont prometteurs et riches d'enseignements au regard de l'ambition portée par le service (promotion de nos compétences en faveur des jeunes)
- En janvier 2021, nous avons fait une manifestation d'intérêt auprès de notre fédération (CNLAPS) lors de l'annonce de la création de Bataillons de la Prévention Spécialisée, ceci pour répondre aux besoins sur le quartier de Maurepas. Le 1er octobre, le premier Ministre annonce la dotation de 5 postes éducatifs sur les QPV du nord de Rennes. Nous avons été dans l'attente de précisions pour ouvrir une concertation en 2022 quant aux contours de binômes annoncés (éducateurs et médiateurs) aux modalités opérationnelles et au financement.

- Le SEVAE :

- L'effet « ciseaux » des MJIE caractérisé par un nombre de mesures entrantes supérieur aux capacités de réalisation (sorties de mesures) s'est considérablement accru. Il génère un niveau jamais atteint de mesures mises en attente (120 mineurs au 31/12/2021) et des délais de mise en exécution supérieurs à 6 mois. De fait, il s'agit d'un déficit capacitaire structurel sur le département (moyens conjugués des services de la PJJ et du SEVAE insuffisants au regard du nombre de mesures ordonnées) ce qui a conduit la SEA 35 à proposer l'augmentation de son habilitation augmentée avec les moyens adaptés à la mission
- Concernant, les EEC nous constatons une augmentation continue des voies de judiciarisation ce qui n'est pas l'objet originel de la mesure. Nous avons proposé une démarche de concertation avec les services du Département qui a reçu un écho favorable afin d'interroger la place des EEC et plus globalement de l'évaluation dans la « chaine » de la Protection de l'Enfance. Nous avons signifié la disponibilité du SEVAE pour apporter ses compétences en matière d'évaluation dans le traitement des Information Préoccupantes
- Un projet de traité de fusion a été engagé avec l'ADSEA 22, une concertation avec les financeurs sera engagée avant toute résolution

- Une démarche de concertation ouverte au sein du service a valu d'accompagner les enjeux capacitaires et d'orientation et permis de réguler en équipe une activité soutenue avec 95 % de l'activité réalisée pour la MJIE et 100% pour les EEC.

Pôle Précarité Insertion

- **Projets « offres de services » :**
  - **Création, évolution et/ou reprise de dispositifs** : retour du fonctionnement de nuit de MAYA et l'ABRI (sortie de confinement Covid), ouverture du dispositif MAYA mat (8 places), finalisation des travaux sur le dispositif HEOL et déploiement du partenariat, pérennisation d'ADEL (AVDL), extension de l'EDD (création de poste),
  - **Projets internes en étude** : CAO SIAO Hors les murs, pérennisation de Puzzle et HEOL en matinée, antenne point santé sur HEOL, actions de soutien à la parentalité, renfort de l'activité SPIP,
  - **Projets partenariaux en construction** : création du GCSMS ACT un chez soi d'abord (100 logements), un centre en santé mentale d'accueil inconditionnel, offre de territoire pour les jeunes (projet interpoles SEA 35).
- **Partenariats et communication** : renforcement de la dynamique partenariale à tous les échelons (direction, encadrement, professionnels du terrain...) par le portage de projets communs, de nombreuses participations aux temps de rencontres, des communications régulières... Les partenaires sollicitent le pôle à tous niveaux !
- **Management des ressources humaines** : un renouvellement d'équipes (CAO – Antenne SIAO, MAYA et HEOL) et de l'encadrement, expérimentation - création de nouvelles fonctions (secrétaire de pôle à vocation RH, Médiateur, régulateur, maitresse de maison transverse sur le pôle), mission de structuration de la logistique – maintenance - sécurité des bâtiments (CDD de mission), poursuite et renforcement des initiations en faveur de l'amélioration des conditions de travail.
- **Relations financeurs** : intégration systématique du financement des fonctions supports lors de montage de nouveaux budgets (direction, rds, secrétariat...) permettant l'embauche d'un 3ème responsable de service sur le pôle (CDD), poursuite de la politique « une activité à hauteur des moyens » (fermeture partielle des dispositifs en l'absence de crédits de remplacements...).

Services du siège

- L'année 2021 a été marquée par une poursuite des activités en distanciel / présentiel des services du siège pour réaliser l'ensemble des fonctions supports, afin d'assurer une continuité plus efficace du traitement des différentes demandes,
- Renouvellement de l'équipe des directeurs des Services du Siège avec adaptation des équipes,
- Poursuite des travaux et investissements informatiques (serveurs, connections à distance, etc).

Evènements Post-Clôture : Néant

Le commissaire aux comptes
ACTHEOS ROUXEL TANGUY & ASS

3. RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2021 ont établis et présentés conformément aux dispositions du règlement ANC N° 2014-03 relatif au plan comptable général sous réserve des dispositions particulières figurant dans le règlement ANC N°2018-06 ainsi que de l'ANC N° 2019-04 applicable au entités gestionnaires d'établissements et services sociaux et médico-sociaux (ESSMS).

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- Continuité de l'exploitation,
- Séparation des exercices,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

A l'exception de la participation aux frais de siège, et des produits ainsi dégagés près de celui-ci, aucune écriture à caractère récurrent n'a été passée pour annuler des opérations effectuées entre établissements et qui engendrent une augmentation des valeurs enregistrées dans les comptes, qu'ils soient de bilan ou de résultat. A notre avis, les mouvements non retraités restent non significatifs.

Les comptes de liaison utilisés entre établissements tout au long de l'exercice s'annulent systématiquement au 31 décembre de chaque année.

Le commissaire aux comptes
ACTHEOS ROUXEL TANGUY & ASS

3.1. Principales méthodes utilisées

Immobilisations : Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production.
Amortissements : par dérogation aux nouvelles méthodes d'évaluation d'amortissement et de dépréciation des actifs introduites par le règlement CRC n°2002-10, l'Association n'a pas fait l'application de la méthode des amortissements dite « par composants ».

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire et en fonction de la durée d'utilisation prévue :

Constructions	20 ans
Installations techniques	8 – 10 ans
Matériel et outillage	5 ans
Matériel de transport	5 ans
Matériel de bureau	10 ans
Mobilier de bureau	10 ans
Matériel informatique	3 ans

Participations, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement : la valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Subvention d'investissement : compte tenu des contraintes économiques et bien qu'un engagement à terme des financeurs ne puisse être obtenu sur le renouvellement des subventions, celles-ci sont considérées comme affectés à des biens non renouvelables par l'association. En conséquence, une reprise au compte de résultat est effectuée au rythme de l'amortissement du bien.
Créances : les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.
Dettes provisionnées pour congés à payer : la dette provisionnée pour congés à payer, et les charges sociales et fiscales y afférentes sont comprises dans les dettes sociales et fiscales.
Les contributions volontaires en nature concernent des contributions en services : fourniture gratuite de services. La valorisation de ces services est suivi sur des états fournis par le prestataire de service avec une valorisation au coût réel de la main d'œuvre. Les contributions volontaires en nature sont comptabilisées dans des comptes de classe 8. Ces éléments sont présentés au pied du compte de résultat dans la partie « Contributions volontaires en nature », en deux colonnes de totaux égaux.
Les autres bénévolats sont considérés comme non significatifs et ne sont pas enregistrés dans les comptes de l'association.

3.2. Retraitements comptables

Les provisions liées au personnel constituées dans les comptes des établissements et services et jugées non conformes aux règles d'établissement des provisions sont annulées dans les comptes annuels.

Annulation de la variation de la provision liée au personnel et travaux 182 183.49 €

Ce retraitement a pour contrepartie une amélioration du résultat de l'exercice par rapport aux résultats des comptes administratifs de 182 183.49 €.

Un compte de report à nouveau dédié pour un montant créditeur de 214 873 ,51 €.

3.3. Résultat

Le commissaire aux comptes
ACTHEOS ROUXEL TANGUY & ASS

Résultat comptable avant retraitement	**- 204 193 €**
Retraitement provision personnel et travaux	182 183€
Résultat comptable après retraitement	**- 22 010 €**
Reprise des résultats antérieurs par les financeurs	-73 986 €
Dépenses non opposables aux financeurs (congés payés)	-19 792 €
Résultat de l'exécution budgétaire à affecter	**- 115 788 €**

4. RÉMUNÉRATIONS DES DIRIGEANTS

Les trois plus hauts dirigeants de l'association ne perçoivent aucune rémunération (Présidente, Vice-président, Trésorier).

5. EFFECTIF AU 31 DÉCEMBRE

Effectif par métiers	2021	2020	2019
Administratifs	27	28	28
Assistants Familiaux	155	156	169
Responsables de service	14	13	12
Directeurs	6	6	6
Médecins	1	1	1
Paramédicaux	3	2	2
Psychologues	8	9	8
Services Généraux	8	11	10
Travailleurs Sociaux	78	85	84
Chargée de mission	1	0	0
Total	**301**	**311**	**321**

6. ENGAGEMENT EN MATIÈRE DE PENSIONS ET RETRAITES

L'association n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagement de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite.

Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée dans les comptes annuels.

Les montants présentés ci-dessous proviennent du logiciel de paie. Le passif social calculé est indiqué tel que suit :

Pour les **assistants familiaux :**

- Effectif : 155 salariés
- Tx actu : 0,50%
- Tx évol des salaires : 0,50%
- Tx charges fiscales & sociales patronales : 47,27%
- Turn over : faible
- Tx rendement : 2,25%
- Age de départ : 62 ans
- **Provision passif social : 456 078€**

Le commissaire aux comptes
ACTHEOS ROUXEL TANGUY & ASS

Pour le personnel **cadre et non cadre :**

- Effectif : 132 salariés (28 cadres et 104 non cadres)
- Tx actu : 0,50%
- Tx évol des salaires : 0,50%
- Tx charges fiscales & sociales patronales : 65% Cadre/ 55% Non cadre
- Turn over : faible
- Tx rendement : 2,25%
- Age de départ : 62 ans
- **Provision passif social : 540 857€**

7. EMPRUNTS AUPRÈS DES ORGANISMES BANCAIRES

Organisme	Caisse d'Epargne Bretagne Pays de Loire
Objet	Achat immeuble du pôle accueil familial
Montant	400 000 €
Taux	3,90 % initial renégocié à 2,90 % en mars 2015
Durée	180 mois et réduite de 15 mois soit 165 mois en mars 2015
Début échéance	Juillet 2011
Fin échéance	Août 2026 initiale et réduite de 15 mois soit mai 2025 en mars 2015

Ce prêt bénéficie d'une garantie d'emprunt fixée par convention en date du 25 juillet 2011 entre le Département d'Ille et Vilaine et l'Association.

Organisme	Caisse d'Epargne Bretagne Pays de Loire
Objet	Travaux immeuble Bâtiment A3 pour DG et SEVAE
Montant	170 000 €
Taux	1,65 %
Durée	120 mois
Début échéance	Mars 2015
Fin échéance	Mars 2025

8. NOTES RELATIVES AU BILAN ACTIF

Les Immobilisations

Immobilisations	Immobilisations au 31 décembre 2020	Acquisitions 2021	Cessions 2021	Immobilisations au 31 Décembre 2021
Immobilisations incorporelles	**107 590**			**107 590**
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement	65 597			65 597
Concessions et droits similaires, Brevets, lic., marques et procédés, droits et val. sim.	41 992			41 992
Fonds commercial				
- dont droit au bail				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours				
Total Immobilisations incorporelles	**107 590**	**0**	**0**	**107 590**
Immobilisations corporelles	**4 326 773**	**93 108**	**50 572**	**4 369 309**
Terrains	122 263			122 263
Agencements et aménagements des terrains, plantations à demeure				
Constructions	2 214 061	15 914		2 229 975
Installations, matériel et outillage techniques	137 320	16 027		153 347
Autres immobilisations corporelles	1 853 129	54 309	50 572	1 856 865
Immobilisations corporelles en cours		6 858		6 858
Total Immobilisations corporelles	**4 326 773**	**93 108**	**50 572**	**4 369 309**
Immobilisations financières	**708 897**	**34 257**	**3 060**	**740 094**
Participations	500			500
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés	209 000			209 000
Prêts	475 822	33 619		509 441
Autres immobilisations financières	23 574	639	3 060	21 153
Total Immobilisations financières	**708 897**	**34 257**	**3 060**	**740 094**
TOTAL IMMOBILISATION	**5 143 260**	**127 365**	**53 633**	**5 216 992**

Le commissaire aux comptes
ACTHEOS ROUXEL TANGUY & ASS

Les Amortissements

Amortissements	Amortissements et dépréc. au 31/12/2020	Dotations 2021	Diminutions 2021	Amortissements et dépréc. au 31/12/2021
Amortissements et dépréciations des immobilisations incorporelles	**107 590**			**107 590**
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement	65 597			65 597
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et val. sim.	41 992			41 992
Fonds commercial (établissements privés)				
- dont droit au bail				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours				
TOTAL amortissements et dépréciations des immob. incorporelles	**107 590**	**0**	**0**	**107 590**
Amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles	**2 915 847**	**274 618**	**49 505**	**3 140 960**
Terrains				
Agencements et aménagements des terrains, plantations à demeure				
Constructions sur sol propre	1 321 720	113 509		1 435 229
Constructions sur sol d'autrui	106 010	19 828		125 838
Installations, matériel et outillage techniques	133 649	4 167		137 816
Autres immobilisations corporelles	1 354 468	137 113	49 505	1 442 076
Immobilisations corporelles en cours				
TOTAL amortissements et dépréciations des immob. corporelles	**2 915 847**	**274 618**	**49 505**	**3 140 960**
Dépréciations des immobilisations financières				
Participations et créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres				
TOTAL dépréciations des immobilisations financières	**0**	**0**	**0**	**0**
TOTAL AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS	**3 023 437**	**274 618**	**49 505**	**3 248 550**

ASSOCIATION SEA 35 – ETATS FINANCIERS AU 31 DÉCEMBRE 2021

L'Etat des Créances

ETAT DES CRÉANCES	Montant brut	Echéances		
		A moins d'un an	Entre 1 et moins de 5 ans	A plus de 5 ans
Actif immobilisé				
Créances rattachées à des participations	209 500			
Autres titres immobilisés				
Prêts (1)	509 441	33 619	79 862	395 961
Autres immobilisations financières	21 153			21 153
Actif circulant				
Stocks et en-cours				
Redevables et comptes rattachés	126	126		
Autres créances	295 226	295 226		
Charges constatées d'avance	30 681	30 681		
TOTAL	1 066 127	359 652	79 862	417 114

(1) Les prêts accordés à l'organisme collecteur dans le cadre de la participation à l'effort construction

Le commissaire aux comptes
ACTHEOS ROUXEL TANGUY & ASS

Les Provisions

PROVISIONS	Début exercice	Augmentation	Virement poste à poste	Diminution	Fin exercice
Provisions pour risques et charges					
Provisions pour risques	150 493	96 355		12 109	234 740
Provisions pour charges	376				376
TOTAL 1	150 870	96 355	0	12 109	235 116
Provisions pour dépréciation					
D'immobilisations					
Sur stocks et en-cours					
Sur comptes clients					
TOTAL 2					
TOTAL	150 870	96 355	0	12 109	235 116

9. NOTES RELATIVES AU BILAN PASSIF

Les Fonds Associatifs

FONDS ASSOCIATIFS	Début exercice	Affectation des résultats	Augmentation	Diminution	Fin d'exercice
Fonds sans droit de reprise					
dont Fonds propres statutaires	783 515		33 619		817 134
Fonds propres complémentaires					
Réserves	789 380	187 514			976 894
Excédents affectés à l'invest.					
Réserves de trésorerie					
Réserve de compensation					
Réserves pour projet de l'entité	789 380	187 514			976 894
Report à nouveau	-872 669	746 850			-125 819
dont report à nouveau des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée	-1 454 828	695 609			-759 218
Dont Dépenses refusées					
Dont Dépenses pour CP					
Résultat exercice	907 796		-22 010	907 796	-22 010
Résultat sous contrôle financeurs					
Fonds avec droit de reprise					
Subvention d'investissement	210 020			40 758	169 262
Provisions réglementées	1 017 543		10 010		1 027 553
TOTAL	**2 835 585**	**934 364**	**21 619**	**948 554**	**2 843 014**

Les Fonds Dédiés

Le commissaire aux comptes
ACTHEOS ROUXEL TANGUY & ASS

I – Subventions de fonctionnement affectées

Ressources	AU L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	REPORTS	UTILISATIONS		TRANSFERTS	A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	
			Montant global	Dont remboursement		Montant global	Dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
SUBVENTIONS D'EXPLOITATION							
Conseil départemental 35 (investissements informatiques)	12 442						12 442
Conseil départemental 35 cp/s (poste CESF, Logiciel activité, poste CT)	73 237		29 758			43 480	
DDCSPP pour CAO (Travailleur social)	45 000		31 986			13 014	
DDCSPP pour CAO (Travailleur social)	35 000		16 445			18 555	
DDCSPP MAYA (surcoûts COVID, mission)	69 566		53 038			16 528	
DDCSPP pour PUZZLE (postes TS)	3 308		3 308			0	
CCAS CAO (tickets services)	3 536		3 541			-5	
ARS SAFT (surcoûts COVID)	15 685					15 685	
ARS SAFT (formation qualité)	10 020					10 020	
DDETS EDD (dotation parvenue en décembre 2021)						81 095	
DDCSPP ADEL (passage de 28 à 36 mesures)						10 237	
CD/DDETS HEOL ()						122 753	
DDCSPP MAYA ()						18 283	
Ville de Rennes pour PS - CLSPD	1 090					1 090	
Rennes Métropole PS (FAP 2020)	18 157					18 157	
Rennes Métropole PS (PROV EQUIPE MOBILE / AMENAG VEHICULE)	18 110					18 110	
Rennes Métropole PS (CHANTIER ENS)	8 252		1 176			7 075	
Rennes Métropole PS (CDD CADRE TRANSVERSAL)	26 366		10 136			16 230	
Rennes Métropole PS (EA 9/12 CHAUMET+7/12MOURLY)						32 474	
CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES AUTRES ORGANISMES							
RESSOURCES LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC							
TOTAL	339 768	0	149 387	0	0	442 782	12 442

II – Ressources provenant de la générosité du public						
Ressources	Année d'encaissement	Montant initial	Fonds à engager A	Utilisation en cours B	Engagement à C	Fonds restant à D=A-B+C
Dons pour PPI	2015	5 400	5 400			5 400
TOTAL		5 400	5 400	0	0	5 400

L'Etat des Dettes

ETAT DES DETTES	Montant brut	Echéances		
		A moins d'un an	Entre 1 et moins de 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes auprès établissement de crédit	165 482	47 955	117 527	
Avances et acomptes				
Fournisseurs et comptes rattachés	382 549	382 549		
Dettes fiscales et sociales	1 741 351	1 741 351		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	177 769	177 769		
Produits constatés d'avance	45 506	45 506		
TOTAL	**2 512 657**	**2 395 130**	**117 527**	**0**
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice	47 208			

10. NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

Le commissaire aux comptes
ACTHEOS ROUXEL TANGUY & ASS

Information sur les montants des concours publics et les subventions selon l'article 431-9 de l'ANC 2018-06

Nature du concours ou de la subvention	Total	Union Européenne	Etat	Collectivités territoriales	Caisse d'allocations familiales	Autres
Concours publics	10 730 335		1 933 054	8 797 281		
Subvention d'exploitation	4 774 728		1 837 735	2 912 873		24 120
Subvention d'investissement	0					
TOTAL	15 505 063	0	3 770 789	11 710 154	0	24 120

Méthode d'évaluation des contributions volontaires en nature selon l'article 431-10 & 11 de l'ANC 2018-06

La valorisation des contributions volontaires en nature est établie sur la base d'un coût journalier homme et d'un nombre de jours d'intervention. Une convention de mécénat a fixé le nombre de jours à 300 agrémenté d'un coût homme à 250 € la journée. Le détail réel 2021 fait état :

- 322,5 jours
- Montant de la valorisation = 78 631 € (soit un coût journalier homme réel de 243,82 €).